



À propos de la reconnaissance anticipée ou non de l'enfant

Par **aloss99**, le **08/06/2010** à **23:59**

Bonjour,
Je viens juste de me séparer de ma copine qui est en grossesse de 4 mois. Elle ne veut plus me voir et m'a dit que je n'ai plus aucun droit sur le futur bébé. Elle me refuse de faire une reconnaissance anticipée.
A t-elle le droit, de m'empêcher de faire la reconnaissance de l'enfant? sinon quel est la démarche à suivre?
merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **09/06/2010** à **09:56**

bonjour,
vous pouvez faire une déclaration de l'enfant avant sa naissance dans n'importe quelle mairie en justifiant de son identité et qui vous remettra une copie de l'acte.
cordialement